



18^{ème} Festival des Arts Plastiques Echall'Arts

1,2 et 3 août 2025

REGLEMENT EXPOSITION

Echall'Arts

Présentation :

Au fil des ans, cet événement annuel est devenu un incontournable pour des milliers de passionnés d'art, qui convergent vers ce charmant village de 500 âmes, niché au cœur des vignobles charentais produisant le célèbre Cognac. Unique en son genre, ce rendez-vous transforme le village : porches, cours et jardins des habitants s'ouvrent le temps d'un week-end pour dévoiler au public les œuvres de créateurs, qu'ils soient artistes plasticiens confirmés ou amateurs, ainsi qu'une riche palette de stages artistiques aux thématiques variées.

Chaque premier week-end d'août, pendant trois jours, Echall'Arts se distingue en mêlant art contemporain et patrimoine rural. Les vieilles pierres du village, de l'église romane au lavoir, en passant par la bascule ou des maisons du XVIII^e siècle, deviennent les écrans d'une rencontre unique entre l'histoire et la créativité. Au détour d'une ruelle fleurie ou d'un coin de verdure, les visiteurs peuvent admirer en direct le travail des peintres engagés dans le concours, révélant des lieux exceptionnels sous un nouvel éclairage.

Depuis sa création, plus de 600 artistes, venus de toute la France et d'ailleurs, ont exposé à Echall'Arts, attirant un public fidèle et curieux pour ce véritable marché de l'art en milieu rural.

Vous souhaitez faire partie de cette belle aventure ? Déposez votre candidature pour la 18^e édition, prévue en 2025. Une cinquantaine d'artistes seront sélectionnés.

Candidatures :

Les candidatures sont à enregistrer sur le site www.echallarts.com jusqu'au 2 Mars 2025

Seuls les arts suivants sont acceptés = Pastel ; Peinture (toutes techniques) ; Dessin ; Sculpture ; Céramique ; Vitrail ; Mosaïque .

Sélection :

Le comité de sélection composé de 10 membres de divers horizons peut éventuellement se réunir plusieurs fois pour étudier les œuvres proposées et faire un choix, sans devoir aucunement justifier les rejets de dossiers. Les réponses du comité seront au plus tard communiquées fin avril 2025.

Conditions d'exposition :

Dans un souci de lisibilité de l'exposition, le nombre total d'œuvres de chaque exposant sera limité (en fonction de la place disponible) à 10 Maximum et d'une taille maximale de 1,2 m de côté. Pour la sculpture, le nombre est à convenir en fonction des œuvres proposées.

Seules les œuvres relevant exclusivement des disciplines mentionnées dans le règlement, sous le paragraphe "Candidatures", pourront être exposées, toute autre proposition sera exclue.

L'association se charge de promouvoir l'exposition. La vente des œuvres est libre, les artistes indiqueront obligatoirement le prix sur l'ensemble des œuvres exposées.

Aucun pourcentage sur les ventes n'est demandé par l'association.

La seule fermeture autorisée est pour le vernissage, qui a lieu le vendredi à partir de 18 heures.

La présence de l'artiste (ou d'un accompagnant), durant les 3 jours, est indispensable pour le déroulement de son exposition. L'équipe du Festival ne peut pas assurer des permanences de surveillance sur les espaces alloués aux exposants.

Les 3 repas de midi sont offerts par l'association pour l'artiste sélectionné.

Horaires d'exposition : vendredi = 10H30 à 18H ; samedi = 10H30 à 21H ; dimanche = 10H30 à 18H

Ces horaires doivent être respectés, pour le bon accueil des visiteurs, le bon fonctionnement de la manifestation et la bonne entente avec les habitants-hébergeant.

Pour tout contact : exposants.echallarts@gmail.com

18^{ème} Festival des Arts Plastiques Echall'Arts 2025



18^{ème} Festival des Arts Plastiques Echall'Arts
1,2 et 3 août 2025
REGLEMENT EXPOSITION

Echall'Arts

Installation / accrochage :

Le lieu précis vous sera précisé le vendredi 1er août lors de votre arrivée.

Chaque exposant devra prévoir l'équipement nécessaire à l'accrochage ou à l'exposition de ses œuvres, (chaînettes, fils de nylon, crochets S, chevalets, supports pour les sculptures etc...).

Les grilles ne sont pas souhaitées sur le festival, sauf impossibilité d'exposition, ceci dans le but d'utiliser au mieux le patrimoine du village.

L'association ne sera pas en mesure de vous prêter du matériel.

Pour les artistes à qui il sera proposé d'exposer à l'extérieur, Il vous est demandé d'apporter votre matériel d'exposition (Table, chaise, parasol ou Tivoli, ...), il est conseillé alors de prévoir le démontage et le rangement les œuvres chaque soir.

Assurances :

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie ou avarie de quelque nature que ce soit, les frais d'assurance étant laissés à la charge de l'artiste. L'exposant est fortement invité à souscrire une assurance pour ses biens propres sur la valeur de l'installation et contenus exposés.

Chaque participant s'engage à avoir une assurance responsabilité civile valide.

Droits :

L'exposant autorise la prise, l'utilisation et la publication de photographies de ses œuvres et de lui-même afin de les faire figurer sur le site internet de l'association et sur tous les supports publicitaires de l'exposition. Il autorise aussi toutes prises de photos durant l'exposition et son utilisation ultérieure par l'association.

L'exposant autorise l'association L'Alambic, organisatrice du Festival Echall'Arts à utiliser ses données (nom, prénom, adresse, e-mail) pour des échanges artistiques avec d'autres manifestations (aucune utilisation commerciale).

Cas de force majeure :

L'organisation du festival et de la tenue de l'exposition est conditionnée aux éventuels cas de force majeure connus en application à cette date-là, si celles-ci ne permettent pas un déroulement normal et détendu de l'exposition alors celle-ci sera annulée.

Pour plus d'information sur les conditions d'inscription ou tout autre question liée à l'exposition vous pouvez vous adresser à exposants.echallarts@gmail.com.

Visitez notre site : <http://www.echallarts.com> pour découvrir le festival.

Artistiquement vôtre et à bientôt

L'association L'Alambic